

# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Electricien d'équipement du bâtiment

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	1/38



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Electricien d'équipement du bâtiment**

**Sigle du titre professionnel : EEB**

**Niveau : 3** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 255s a - Bobinage, câblage, assemblage, installation, pose de circuits et équipements électriques-électroniques**

**Code(s) ROME : F1602**

**Formacode : 24066, 22211, 22485**

**Date de l'arrêté : 23/02/2023**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 08/03/2023**

**Date d'effet de l'arrêté : 02/09/2023**

## 2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

**Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.**

*Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.*

*L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014>, rubrique textes réglementaires/documents techniques.*

*La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.*

## 3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel EEB

**Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) *Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.*
- b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- c) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
- d) *D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.*

**Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.**

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	3/38

### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	<p>Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation. Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation</p> <p>Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation</p> <p>Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation</p> <p>Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage d'habitation et autres</p>	15 h 30 min	<p>La mise en situation professionnelle comprend 2 parties.</p> <p><b>Partie 1, durée 15 h 00 min :</b> À partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise une partie représentative d'une installation électrique d'un bâtiment d'habitation et une partie représentative d'une installation électrique tertiaire.</p> <p><b>Partie 2, durée 00 h 30 min :</b> À partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'espace 1 en présence du jury.</p>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	<p>Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation. Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation</p> <p>Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation</p> <p>Procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants</p> <p>Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation</p> <p>Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Installer des équipements et solutions d'efficacité énergétique dans un bâtiment à usage d'habitation et autres</p>	01 h 00 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter l'évaluation proposée lors la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	4/38

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		16 h 50 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

#### Sécurité électrique :

En amont de la mise en situation professionnelle, le responsable de session s'assure que le candidat est en possession d'un « avis après formation » favorable tel que défini par l'article 5.6.3 de la norme NF C 18-510, attestant qu'il a acquis les savoirs et les savoir-faire pour évaluer les risques d'origine électrique et appliquer les prescriptions de sécurité lors des opérations d'ordre électrique.

#### Organisation :

Partie 1 : la mise en situation professionnelle est réalisée en simultané pour tous les candidats en présence d'un surveillant sur les 3 espaces.

Partie 2 : la mise en situation professionnelle est organisée obligatoirement après que le jury a évalué, hors de toute présence, les productions du candidat réalisées lors de la partie 1. Le candidat réalise la mise en service de l'espace 1 en présence du jury et d'un surveillant sécurité électrique.

### Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire est sous forme de questionnaire à choix multiples (QCM), il peut être organisé entre les deux parties de la mise en situation professionnelle.

### Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

En amont de la session d'examen, le responsable de session s'assure que le candidat est en possession d'un « avis après formation » favorable tel que défini par l'article 5.6.3 de la norme NF C 18-510, ou une attestation sur l'honneur attestant qu'il a acquis les savoirs et les savoir-faire pour évaluer les risques d'origine électrique et appliquer les prescriptions de sécurité lors des opérations d'ordre électrique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	5/38

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments</b>					
Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation.	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément à la NF C 15-100 en vigueur.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément à la NF C 15-100 en vigueur et au dossier technique d'exécution s'il existe.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p> <p>La mise en oeuvre des règles de prévention et de sécurité est respectée.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation	<p>Les autocontrôles préalables à la mise en service sont réalisés conformément aux règles professionnelles et DTU en vigueur.</p> <p>L'installation fonctionne conformément au dossier technique d'exécution s'il existe.</p> <p>La mise en oeuvre des règles de prévention et de sécurité est respectée.</p> <p>La présentation du fonctionnement permet au client d'exploiter l'installation.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation	<p>L'installation est réalisée conformément au dossier technique d'exécution et aux prescriptions des fabricants de matériel (pose des conduits, des canalisations, des appareillages ainsi que des autres équipements électriques).</p> <p>Les autocontrôles préalables à la mise en service sont réalisés conformément aux règles professionnelles et DTU en vigueur (respect de l'ordre des autocontrôles et utilisation d'appareils appropriés).</p> <p>La mise en oeuvre des règles de prévention et sécurité est respectée.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	6/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants	<p>Les cheminements de l'installation, la pose puis le raccordement des appareillages sont réalisés conformément à la NF C 15-100, à la NF C16-600 et DTU en vigueur conformément au dossier technique d'exécution s'il existe.</p> <p>Les autocontrôles préalables à la mise en service sont réalisés conformément aux règles professionnelles (respect de l'ordre des autocontrôles et utilisation d'appareils appropriés).</p> <p>La mise en oeuvre des règles de prévention et sécurité est respectée.</p> <p>La présentation du fonctionnement de l'installation permet au client de l'exploiter.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément à la NF C 15-100 et DTU en vigueur.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément à la NF C 15-100 et DTU en vigueur et au dossier technique d'exécution s'il existe.</p> <p>Les opérations réalisées lors des autocontrôles sont conformes aux règles professionnelles et DTU en vigueur sous la responsabilité de son encadrant.</p> <p>Les opérations réalisées lors de la mise en service sont conformes aux règles professionnelles sous la responsabilité de son encadrant.</p> <p>Les informations fournies à l'encadrant lui permettent d'assurer la mise en service de l'installation.</p> <p>La mise en oeuvre des règles de prévention et de sécurité est respectée.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	7/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments</b>					
Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles professionnelles et DTU en vigueur.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément aux règles professionnelles.</p> <p>Les contrôles et tests de câblage sont réalisés conformément au dossier technique d'exécution, aux règles de professionnelles et DTU en vigueur.</p> <p>Les défauts de câblage sont diagnostiqués, localisés et rectifiés.</p> <p>L'identification et le repérage de l'installation sont réalisés conformément au dossier technique d'exécution.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p> <p>La mise en oeuvre des règles de prévention et de sécurité est respectée.</p>	☒	☐	☒	☐
Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles professionnelles et DTU en vigueur.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution, aux règles professionnelles et DTU en vigueur.</p> <p>La présentation du fonctionnement des installations de contrôle d'accès, d'alarme intrusion et technique permet au client de les exploiter.</p> <p>La mise en oeuvre des règles de prévention et de sécurité est respectée.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p>	☒	☐	☒	☐

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	8/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage d'habitation et autres	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles professionnelles et DTU en vigueur.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution, aux règles professionnelles et DTU en vigueur.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p> <p>La présentation du fonctionnement de systèmes d'automatisme élémentaire (tel que des systèmes de paramétrage par autoapprentissage) permet au client d'exploiter l'installation.</p> <p>Le professionnel rend compte oralement à son responsable de toutes les modifications.</p> <p>La mise en oeuvre des règles de prévention et de sécurité est respectée.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer des équipements et solutions d'efficacité énergétique dans un bâtiment à usage d'habitation et autres	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles professionnelles et DTU en vigueur.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution, aux règles professionnelles et DTU en vigueur.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p> <p>Le professionnel rend compte oralement à son responsable de toutes les modifications.</p> <p>La mise en oeuvre des règles de prévention et de sécurité est respectée.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b>					
Risque électrique : articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	9/38

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler et coopérer au sein d'un collectif	Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Installer des équipements et solutions d'efficacité énergétique dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation
	Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
	Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation.
	Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
	Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation
Organiser ses actions	Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Installer des équipements et solutions d'efficacité énergétique dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation
	Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
	Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation.
	Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
	Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	10/38

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Respecter des règles et des procédures	Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Installer des équipements et solutions d'efficacité énergétique dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation
	Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
	Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation.
	Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
	Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre EEB

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	11/38

#### **4.2. Protocole d'intervention du jury :**

Le jury est présent pendant la partie 2 de la mise en situation professionnelle et pour mener l'entretien final.

Hors toute présence, le jury évalue les productions du candidat réalisées lors de la partie 1 de la mise en situation professionnelle. Cette évaluation est réalisée avant la partie 2.

Partie 2, durée 0 h 30 min, le jury intervient en présence du candidat. A partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'espace 1. En dehors des moments d'échange, le jury observe le comportement professionnel du candidat. Chaque candidat est évalué individuellement et à tour de rôle.

Le jury corrige le questionnaire professionnel hors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

#### **4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

### **5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre**

Le responsable de session désigne un surveillant pour la partie 1 de la mise en situation professionnelle et pour le questionnaire professionnel, ce surveillant prévient les fraudes.

Le responsable de session désigne une personne comme « référent technique », celle-ci a connaissance des installations du plateau technique d'évaluation.

Le responsable de session désigne un surveillant responsable de la sécurité électrique présent pendant toute la durée de la partie 2 de la mise en situation professionnelle pour veiller à la sécurité du candidat et du jury, il assure la surveillance de sécurité électrique des opérations réalisées par le candidat ainsi que la consignation et déconsignation des équipements ou des postes de travail.

Ces rôles peuvent être assurés par un formateur qui a été chargé de la formation ou de l'accompagnement du candidat en respectant les règles de confidentialité et de neutralité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	12/38

# REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Electricien d'équipement du bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	13/38



## CCP

### Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments

**Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation. Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation	10 h 00 min	La mise en situation professionnelle comprend 2 parties.  <b>Partie 1, durée 09 h 30 min :</b> À partir d'un dossier technique et des consignes, le candidat réalise une partie d'installation électrique basse tension en courant fort de bâtiments d'habitation et tertiaire.  <b>Partie 2, durée 00 h 30 min :</b> À partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'espace 1 en présence du jury.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation. Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter l'évaluation proposée lors la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	15/38

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	parties communes des bâtiments d'habitation Procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation		
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	10 h 30 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

#### Sécurité électrique :

En amont de la mise en situation professionnelle, le responsable de session s'assure que le candidat est en possession d'un « avis après formation » favorable tel que défini par l'article 5.6.3 de la norme NF C 18-510, attestant qu'il a acquis les savoirs et les savoir-faire pour évaluer les risques d'origine électrique et appliquer les prescriptions de sécurité lors des opérations d'ordre électrique.

#### Organisation :

La partie 1 : la mise en situation professionnelle est réalisée en simultané par tous les candidats en présence d'un surveillant.

La partie 2 : la mise en situation professionnelle est organisée obligatoirement après que le jury a évalué, hors de toute présence, les productions du candidat réalisées lors de la partie 1. Le candidat réalise la mise en service en la présence du jury et d'un surveillant sécurité électrique.

### Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire est sous forme de questionnaire à choix multiples (QCM), il peut être organisé entre les deux parties de la mise en situation professionnelle.

### Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	16/38

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la partie 2 de la mise en situation professionnelle et pour mener l'entretien final.

Hors toute présence, le jury évalue les productions du candidat réalisées lors de la partie 1 de la mise en situation professionnelle. Cette évaluation est réalisée avant la partie 2.

Partie 2, durée 0 h 30 min, le jury intervient en présence du candidat. A partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'espace 1. En dehors des moments d'échange, le jury observe le comportement professionnel du candidat. Chaque candidat est évalué individuellement et à tour de rôle.

Le jury corrige le questionnaire professionnel hors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Le responsable de session désigne un surveillant pour la partie 1 de la mise en situation professionnelle et pour le questionnaire professionnel, ce surveillant prévient les fraudes.

Le responsable de session désigne une personne comme « référent technique », celle-ci a connaissance des installations du plateau technique d'évaluation.

Le responsable de session désigne un surveillant responsable de la sécurité électrique présent pendant toute la durée de la partie 2 de la mise en situation professionnelle pour veiller à la sécurité du candidat et du jury, il assure la surveillance de sécurité électrique des opérations réalisées par le candidat ainsi que la consignation et déconsignation des équipements ou des postes de travail.

Ces rôles peuvent être assurés par un formateur qui a été chargé de la formation ou de l'accompagnement du candidat en respectant les règles de confidentialité et de neutralité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	17/38



## CCP

### Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

**Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage d'habitation et autres	06 h 30 min	La mise en situation professionnelle comprend 2 parties.  <b>Partie 1, durée 06 h 00 min :</b> À partir d'un dossier technique et des consignes, le candidat réalise une partie d'installation électrique en courants faibles des bâtiments d'habitation et tertiaire.  <b>Partie 2, durée 00 h 30 min :</b> À partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'espace 1 en présence du jury.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter l'évaluation proposée lors la mise en situation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	19/38

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	d'habitation et autres Installer des équipements et solutions d'efficacité énergétique dans un bâtiment à usage d'habitation et autres		
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 00 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

#### Sécurité électrique :

En amont de la mise en situation professionnelle, le responsable de session s'assure que le candidat est en possession d'un « avis après formation » favorable tel que défini par l'article 5.6.3 de la norme NF C 18-510, attestant qu'il a acquis les savoirs et les savoir-faire pour évaluer les risques d'origine électrique et appliquer les prescriptions de sécurité lors des opérations d'ordre électrique.

#### Organisation :

La partie 1 : la mise en situation professionnelle est réalisée en simultané par tous les candidats en présence d'un surveillant.

La partie 2 : la mise en situation professionnelle est organisée obligatoirement après que le jury a évalué, hors de toute présence, les productions du candidat réalisées lors de la partie 1. Le candidat réalise la mise en service en la présence du jury et d'un surveillant sécurité électrique.

### Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire est sous forme de questionnaire à choix multiples (QCM), il peut être organisé entre les deux parties de la mise en situation professionnelle.

### Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	20/38

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la partie 2 de la mise en situation professionnelle et pour mener l'entretien final.

Hors toute présence, le jury évalue les productions du candidat réalisées lors de la partie 1 de la mise en situation professionnelle. Cette évaluation est réalisée avant la partie 2.

Partie 2, durée 0 h 30 min, le jury intervient en présence du candidat. A partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'espace 1. En dehors des moments d'échange, le jury observe le comportement professionnel du candidat. Chaque candidat est évalué individuellement et à tour de rôle.

Le jury corrige le questionnaire professionnel hors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Le responsable de session désigne un surveillant pour la partie 1 de la mise en situation professionnelle et pour le questionnaire professionnel, ce surveillant prévient les fraudes.

Le responsable de session désigne une personne comme « référent technique », celle-ci a connaissance des installations du plateau technique d'évaluation.

Le responsable de session désigne un surveillant responsable de la sécurité électrique présent pendant toute la durée de la partie 2 de la mise en situation professionnelle pour veiller à la sécurité du candidat et du jury, il assure la surveillance de sécurité électrique des opérations réalisées par le candidat ainsi que la consignation et déconsignation des équipements ou des postes de travail.

Ces rôles peuvent être assurés par un formateur qui a été chargé de la formation ou de l'accompagnement du candidat en respectant les règles de confidentialité et de neutralité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	21/38



**Annexe 1**  
**Plateau technique d'évaluation**  
**Electricien d'équipement du bâtiment**

**Locaux**

<b>Modalité d'évaluation</b>	<b>Désignation et description des locaux</b>	<b>Observations</b>
Mise en situation professionnelle	La mise en situation professionnelle est organisée dans un espace pouvant accueillir autant de postes de travail que de candidats inscrits à la session.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Questionnaire professionnel	Espace type salle de cours équipé de tables et de chaises en quantité suffisante pour accueillir les candidats et le surveillant.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	23/38

### Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	<b>Dimensions et désignations :</b> 3 espaces contigus ou non, d'une dimension minimale recommandée de 2ml de hauteur et 0.6 ml de largeur. Espace 1 : MSP des logements et maisons individuelles Espace 2 : MSP des parties communes des immeubles d'habitation Espace 3 : MSP des locaux petits et moyens tertiaire  <b>Nature des matériaux :</b> -support en plaques de plâtre (permet le passage des canalisations) pour l'espace 1 et -support en plaques de plâtre <u>ou</u> support maçonné pour les espaces 2 et 3  <b>Remarque :</b> l'utilisation de support bois est proscrit	1	Sans objet
Machines	1	Perforateur avec accessoires : jeu de forets ; scie cloche pour les différents diamètres adaptés aux matériaux des espaces et accessoires de pose.	4	Sans objet
	1	Visseuse sans fil avec accessoires : tels qu'embouts de vissage.	8	Sans objet
Outils / Outillages	1	Telluromètre	16	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues au titre 6 de la NF C15-100 et de la NF C16-600 en vigueur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	24/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Vérificateur d'absence de tension	4	Sans objet
	1	Caisse à outil d'électricien d'équipement composée de l'outillage recommandé suivant : 1 pince coupante ; 1 pince à dénuder ; 1 pince multiprise ; 1 pince à becs rond ; 1 lot de tournevis plats (3, 4 et 5.5 par exemple) ; 1 lot de tournevis Pozidrive (0, 1 et 2 par exemple) ; 1 marteau d'électricien ; 1 dénude câble ; 1 couteau d'électricien ; 1 scie à métaux avec lames de rechange.	1	Sans objet
	1	Mégohmmètre	8	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues au titre 6 de la NF C15-100 et de la NF C16-600 en vigueur.
	1	Mesureur de boucle d'impédance de terre	8	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues au titre 6 de la NF C15-100 et de la NF C16-600 en vigueur
	1	Multimètre avec fonction pince ampérométrique	8	Sans objet
	1	Testeur de câbles réseaux : continuité et de longueur de câble de communication cuivre	8	Sans Objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	25/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Testeur de différentiel	8	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues au titre 6 de la NF C15-100 et de la NF C16-600 en vigueur
Équipements	1	Alimentation électrique condamnable pour l'espace 1 constituée de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 platine de commande ;</li> <li>• 1 AGCP (monophasé) ;</li> <li>• 1 interrupteur modulaire pour simulation asservissement abonnement HP/HC ;</li> <li>• 1 tableau de répartition 2 X 13 modules au minimum.</li> </ul>	1	Sans objet
	1	Des arrivées électriques condamnables pour l'espace2 constituées de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 circuit PC 2P+T (16-20A) ;</li> <li>• 1 circuit éclairage monophasé 2000VA maximum ;</li> <li>• 1 circuit minuterie comprenant les retours lampes et boutons poussoirs.</li> </ul>	1	En attente dans une boîte de dérivation au niveau de l'espace de travail et provenant d'une armoire collective de bâtiment d'habitation
	1	Des arrivées électriques condamnables pour l'espace 3 constituées de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 circuit PC 2P+T (16-20A) ;</li> <li>• 1 circuit éclairage monophasé 2000VA maximum ;</li> <li>• 1 circuit de commande BAES ;</li> <li>• 1 circuit d'alimentation BAES ;</li> <li>• 1 circuit d'arrêt d'urgence à émission ou à manque de tension.</li> </ul>	1	En attente dans une boîte de dérivation au niveau de l'espace de travail et provenant d'une armoire tertiaire collective
	1	Equipement de contrôle d'accès de bâtiment d'habitation de type N+4 ou N+1 comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Platine de rue pour 16 résidents au minimum ;</li> <li>• 1 alimentation électrique ;</li> <li>• 1 gâche électrique.</li> </ul>	16	La protection et l'alimentation seront intégrées dans le tableau de répartition des parties communes
	1	Un tableau général basse tension qui comprend à minima : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 platine de commande triphasée + neutre ;</li> </ul>	16	Pour les espaces 2

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	26/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 AGCP 3P+N ;</li> <li>• 1 tableau de distribution (DBO) ;</li> <li>• 1 interrupteur différentiel 30mA 4P (circuits PC) ;</li> <li>• 1 interrupteur différentiel 300mA 4P (circuits éclairage) ;</li> <li>• 3 circuits terminaux éclairage ;</li> <li>• 3 circuits terminaux PC ;</li> <li>• 3 minuterics ;</li> <li>• 1 circuit terminal (interphone).</li> </ul>		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	27/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	<p>Un tableau général basse tension</p> <p>L'architecture de l'unité d'appareillage de puissance est à 3 niveaux : tête, groupe et circuits terminaux pour les notions de coordination, de filiation et de sélectivité). L'UAP comprend à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● une enveloppe métallique ou isolante ;</li> <li>● un appareillage de tête 4P (In = 32 A) avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un bloc additif différentiel ;</li> <li>○ un contact auxiliaire OF et SD ;</li> <li>○ une bobine à manque ou à émission de tension;</li> </ul> </li> <li>● trois appareillages de groupe 4 P : dont un pour le général éclairage, un pour le général PC et un pour le général autres usages ;</li> <li>● une télécommande multifonction pour circuit d'éclairage de sécurité ;</li> <li>● trois circuits terminaux PC 2P+T ;</li> <li>● trois circuits terminaux éclairage ;</li> <li>● une répartition par jeu de barres en fond d'armoire ou latéral ;</li> <li>● le raccordement des équipements par borniers;</li> <li>● un circuit arrêt d'urgence ;</li> <li>● un circuit télécommande BAES;</li> <li>● un voyant modulaire vert;</li> <li>● un voyant modulaire rouge.</li> </ul>	8	Pour 8 espaces 3 au maximum
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Paire de sous gants	1	Sans objet
	1	Dispositif de condamnation pour appareil modulaire	1	Sans objet
	1	Ecran facial anti UV	1	Sans objet
	1	Paire de gants isolant 00	1	Sans objet
	1	Tapis de sol pour protection électrique	8	Utilisé lors de la partie 2 de la mise en situation professionnelle. Prévoir autant de tapis que de jury si

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	28/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				plusieurs candidats évalué en simultané par des jurys différents.
Matières d'œuvre	1	Bouton poussoir arrêt d'urgence	1	Attention précision de compatibilité avec support
	1	Lot de boite de dérivation encastré	1	Sans objet
	1	Contacteur HC/HP bipolaire pour le circuit spécialisé	1	Sans objet
	1	Disjoncteur divisionnaire pour protection asservissement	1	Sans objet
	2	Disjoncteur divisionnaire pour protection circuit éclairage	1	Sans objet
	2	Disjoncteur divisionnaire pour protection circuit PC	1	Sans objet
	3	Disjoncteur divisionnaire pour protection de circuit spécialisé	1	Sans objet
	1	Interrupteur différentiel 2X40A de type A	1	Sans objet
	1	Interrupteur différentiel 2X40A de type AC	1	Sans objet
	1	Lot de chemin de câble + accessoires	1	Sans objet
	1	Lot de conduit ICTA de diamètre 16 et 20 + accessoire	1	Sans objet
	1	Lot de conduit IRL de diamètre 16 et 20 + accessoire	1	Sans objet
	1	Lot de connectique, repérage, embout, étiquette	1	Sans objet
	1	Lot de goulotte + accessoire	1	Sans objet
	1	Télérupteur bipolaire 2X16A	1	Sans objet
2	Mécanismes RJ 45	1	Attention précision de compatibilité avec support	
1	Lot de récepteur d'éclairage comprenant :	1	Prendre en compte la nature des supports des espaces 2 et 3 pour le	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	29/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		10 Boîtier DCL encastrable ; 10 Patère à vis ; 1 Hublot ; 1 appareillage d'éclairage fluorescent		choix de l'appareillage en saillie ou encastré
	1	Combine intérieur de technologie N+4 ou N+1	1	Compatible avec le système de contrôle d'accès N+4 ou N+1
	2	Déclencheur manuel	1	Alarme incendie
	1	Détecteur infrarouge de mouvement	1	Alarme intrusion
	1	Lot d'appareillage de commande comprenant : 2 interrupteur simple allumage ; 2 interrupteur double allumage ; 2 interrupteur va et vient ; 4 bouton poussoir ; 4 prise de courant 2P+T ; 1 détecteur de mouvement.	1	Prendre en compte la nature des supports des espaces 2 et 3 pour le choix de l'appareillage en saillie ou encastré
	1	Lot de câbles comprenant : 3G1.5 mm <sup>2</sup> U1000R2V ; 5G1.5 mm <sup>2</sup> U1000R2V ; 3G2.5 mm <sup>2</sup> U1000R2V ; SYT 3P 6/10 ; SYS P 9/10 F/UTP cat6	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	30/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		SYT1 1P 8/10ème ou 9/10ème (incendie) SYT1 3P 8/10ème (interphonie) SYT1 3P 6/10ème (intrusion)		
	1	Lot de conducteurs de couleur standard comprenant : 1.5 mm <sup>2</sup> H07VU ; 2.5 mm <sup>2</sup> H07VU ; 6 mm <sup>2</sup> H07VR ; 10 mm <sup>2</sup> H07VR.	1	Sans objet
	1	Lot de support appareillage comprenant : 15 boîte cloison sèche de diamètre 67 pour l'appareillage encastré ; 15 support étanche pour appareillage en saillie ; 10 support de mécanisme pour goulotte.	1	Prendre en compte la nature des supports des espaces pour le choix de l'appareillage en saillie ou encastré
	1	Système automatisme élémentaire comprenant : 2 émetteurs M/A ; 2 récepteurs M/A ; 1 émetteur M/A + variation ; 1 récepteur M/A + variation	1	Exemple de systèmes : Tyxia de Delta Dore Yokis
	1	Contacteur de puissance bipolaire 25A	1	Sans objet
	1	Lot de boîtes de dérivation en saillie étanche grise	1	Sans objet
	1	Lot de boîtes de dérivation en saillie étanche rouge	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	31/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Lot d'ampoules incandescentes	1	Sans objet
	1	Lot d'ampoules dimmables	1	Sans objet
	1	Interrupteur horaire modulaire 16A contact 1 NO	1	Sans objet
	1	PC 2P+T modulaire	1	Sans objet
	1	Thermostat électromécanique	1	Sans objet
	1	Interrupteur modulaire contact 1 NO	1	Sans objet
Documentations	1	Les guides et normes à caractères obligatoires concernant la conception, la réalisation, la vérification et l'entretien des installations électriques et de la sécurité électrique	16	Cette ressource est parfaitement identifiée et localisable par le candidat. Elle est accessible et consultable par le candidat sur papier ou support numérique.
	1	Notices techniques d'utilisation des outillages individuels, collectifs et appareils de mesures spécifiques	16	Cette ressource est parfaitement identifiée et localisable par le candidat. Elle est accessible et consultable par le candidat sur papier ou support numérique.
	1	Notices techniques des matériels électriques	1	Cette ressource est parfaitement identifiée et localisable par le candidat. Elle est accessible et consultable par le candidat sur papier ou support numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	32/38

## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Electricien d'équipement du bâtiment est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

<b>Electricien d'équipement du bâtiment Arrêté du 07/03/2018</b>		<b>Electricien d'équipement du bâtiment Arrêté du 23/02/2023</b>	
CCP	Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments	CCP	Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments
CCP	Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments	CCP	Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	33/38



## ANNEXE 3

### GLOSSAIRE DU REFERENTIEL D'EVALUATION (RE)

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	35/38

### **Questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

### **Questionnement à partir de production(s)**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
EEB	RE	TP-00467	06	08/03/2023	31/05/2023	36/38

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

